



Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme

CAPD du 24 juin 2013

Monsieur le Directeur académique,

2^{nde} phase du mouvement

Cette seconde saisie de vœux satisfait, dans son principe, les collègues qui ne seront pas tous nommés arbitrairement sur des vœux géographiques contraints comme ces dernières années. Nous tenons à rappeler que le SNUipp-FSU s'élève contre l'obligation qui est faite aux enseignants de formuler des vœux géographiques, que ce soit à la 1^{ère} ou à la 2^{nde} phase du mouvement. Ces vœux doivent relever du seul choix des enseignants.

Pourtant, il reste de nombreuses fractions de postes qui n'apparaissent pas sur la circulaire de la 2^{nde} phase du mouvement. Il aurait été souhaitable que la liste de ces fractions soit dressée et portée à la connaissance de nos collègues et ce, pour au moins deux raisons :

- Les collègues titulaires de leur poste auraient ainsi su que leur complément de service n'avait pas été oublié
- Les collègues devant participer à cette 2^{nde} phase auraient pu les demander afin d'élargir leurs possibilités de vœux

Beaucoup de collègues dont l'école sera à 4,5 jours dès 2013 ne connaissent toujours pas leurs horaires de travail. Aucun complément de service pour ces collègues en 4,5 jours n'est publié pour la 2^{nde} phase. Est-ce à dire qu'aucun poste n'a pu être formé alors que ces écoles sont sur le même calendrier scolaire ? Nous nous interrogeons aussi sur le temps de travail des collègues amenés à compléter les temps partiels et aux brigades et ZIL effectuant des remplacements sur ces écoles dont les horaires ne sont pas encore connus. Aucun collègue ne doit être amené à effectuer plus de 24h hebdomadaires d'enseignement en classe entière, comme le prévoient les obligations de service réglementaires des professeurs des écoles.

Décharges de direction des écoles en 4,5 jours

Nous n'avons toujours pas été informés de la solution qui sera proposée à nos quelques rares collègues nommés à titre définitif sur un poste fractionné comportant des services en 4 jours et d'autres en 4,5 jours. Seront-ils placés en délégation rectorale sur un 25% en 4 jours, en remplacement de leur 25% en 4,5 jours, comme nous vous l'avions demandé ?

Postes des PE Stagiaires

Nos collègues dans les écoles sont alertés par leurs IEN qui leur demandent de ne pas confier certains postes aux PE Stagiaires : petite section, CP, CM2, cours multi-cycles, ...etc. Certains IEN demandent aux écoles de revoir leurs répartitions alors que la préparation de l'année 2013-2014 est bien engagée. Nous tenons ici à vous rappeler que la loi prévoit que c'est le directeur, après avis du conseil des maîtres, qui arrête les répartitions au sein des écoles et que nous entendons bien que cela reste ainsi, tout en respectant les conditions d'accueil de nos jeunes collègues non-formés, ce que dénonce par ailleurs le SNUipp-FSU.

Contractuels

Nous nous interrogeons sur l'affectation de ces jeunes collègues et sur leur emploi du temps exact : les décharges de direction semblant prévues n'étant que de 6h, que feront-ils lors des 3h restantes, sous la responsabilité de qui ?

Décharge de direction en ECLAIR

Une journée de décharge supplémentaire est attribuée aux directeurs en ECLAIR. Or, il apparaît que certains directeurs, pour des raisons historiques n'ayant aujourd'hui plus cours, ne bénéficient pas de cette journée supplémentaire. Le SNUipp-FSU Somme, attaché au principe d'équité, demande que ces directeurs bénéficient enfin du temps de décharge auquel ils ont droit au regard de la situation de leur école.

Journée de solidarité

Si nous comprenons l'argument de simplification qui vous a amené à décider de placer pour tous nos collègues la journée de solidarité 2013 au jour ouvré (et non ouvrable, qui autoriserait le samedi) précédant la rentrée des enseignants, nous vous rappelons que la procédure fixée par la loi (consultation des conseils des maîtres et décision de l'IEN) n'a pas été respectée. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir examiner les demandes éventuelles d'autres possibilités d'organisation de cette journée de solidarité émanant de conseils des maîtres.

Aide administrative à la direction d'école

La circulaire ministérielle adressée aux Recteurs confirme le renouvellement déjà annoncé du crédit des 12 000 emplois aidés obtenus fin juin 2012 pour remplacer les 14 000 emplois qui n'étaient plus budgétés. Ce renouvellement est acté dès le 1^{er} juillet 2013.

Fruit des batailles syndicales de ces dernières années, la circulaire insiste sur la priorité à accorder au renouvellement des personnes en fonction actuellement, dans la limite des durées maximum de 24 mois (ou 60 mois pour certains).

Dans la Somme, de nombreux contrats arrivent à échéance le 30 juin. Quelles seront les possibilités de réemploi pour les personnes concernées ?

Suite aux revendications du SNUipp-FSU, la circulaire ouvre également la possibilité, déjà mentionnée dans la circulaire du ministère du travail sur la ventilation des emplois aidés au second semestre 2013 (circulaire DGEFP n°2013-09 du 5 juin 2013), d'un contrat initial d'une durée de 24 mois. Cette possibilité est offerte tant pour les missions d'AVS que celles d'aide administrative. Elle ne règle en rien la précarité des missions et des CUI-CAE mais permet aux écoles et aux personnels recrutés une stabilité de 2 ans.

Le SNUipp-FSU Somme demande que tous les nouveaux contrats soient donc signés pour une durée de 24 mois.

Carte scolaire, ajustements de fin d'année

Nous avons bien pris connaissance de votre message à destination des organisations syndicales insistant sur la confidentialité des documents préparatoires et le caractère indicatif de certaines informations y figurant, caractère indicatif qui nous avait semblé évident et que nous avons donc choisi de ne pas les diffuser. Nous ne demanderons cependant pas l'application de sanctions que certains réclament à cor et à cri dans d'autres circonstances.

Toutefois, ces documents sont totalement incomplets puisque nous n'avons là qu'un aperçu de la situation d'une quarantaine d'écoles sur les près de sept cents que compte notre département. Il ne nous est donc pas possible de faire notre travail de représentants du personnel dans de bonnes conditions du fait d'un manque d'information. La preuve en est que nous avons été contactés par des parents d'élèves inquiets de l'école amiénoise du Faubourg de Hem, qui ne figure sur aucun des documents que vous nous avez transmis et qui serait pourtant menacée d'une fermeture de classe à la rentrée 2013.

Nous vous demandons la communication immédiate de la liste exhaustive de toutes les écoles ayant été averties d'une mesure de carte scolaire ainsi que de l'intégralité des prévisions d'effectifs des écoles du département afin que nous puissions faire notre travail d'élus. Eu égard aux délais avant le CTSD, pour ce dernier document, nous vous demandons de nous faire parvenir ces documents sous un format électronique exploitable rapidement, de type « Excel ».